



Fédération Française de
HOCKEY

STOP au bizutage l'intégration c'est Hockey !

Lutter contre les idées reçues

Un bizutage peut être gentil

Le bizutage est autorisé
si la personne est d'accord

Si je suis victime de bizutage je ne
peux pas parler car je serai considéré
comme une « balance »



Construire un collectif sur la base des
vraies valeurs du sport

Chaque personne est libre de définir ce qui est
humiliant ou dégradant pour elle

Le bizutage est une infraction définie dans le
code pénal et est puni de six mois
d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende
même si les personnes sont d'accord pour
participer

Garder le silence c'est rester seul face à la
violence physique ou morale. Parler permet
d'obtenir du soutien et briser l'engrenage de la
violence.

Je peux en parler à mon entraîneur, un adulte
réfèrent (psychologue du pôle ...) mais aussi à
l'extérieur en appelant :
le 06 07 45 26 11 ou le 06 82 81 40 70
« comité national contre le bizutage »
le 119 N° vert « enfance en danger »,
le 116 006 N° vert « d'aide aux victimes »



Le bizutage c'est un groupe contre un autre, l'intégration c'est faire ensemble !

Contact incivilité, violence et discrimination DTN FFH
Isabelle Burgot CTN FFH, isabelle.burgot@ffhockey.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

102 avenue Henri Barbusse, 92700, Colombes Tél. : +33 (0)1 44 69 33 69 – Fax : + 33 (0) 1 44 69 33 60 – www.ffhockey.org
SIRET : 7844061000031 – Code APE : 9312Z